

Bruded

Coopération QC- communes pour la transition énergétique

8 décembre 2021

www.quimperle-communaute.bzh

© Quimperlé Communauté



**Quimperlé
Communauté**
Kemperle
Kumuniezh



Le territoire du Pays de Quimperlé

- 16 communes
- 606 km²
- 56 000 habitants
- 3 800 entreprises
- 17 300 emplois dont 40% dans l'industrie (dont 70% dans l'industrie agroalimentaire)
- +0,8%/an de croissance démographique entre 2007 et 2017



1

Elaboration du Plan Climat



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

Démarche PCAET/Cit'ergie

**Etat des Lieux /
Diagnostic**
Avril – Sept. 2018

**Elaboration de la
stratégie et du
programme d'actions**
Oct. 2018 – Mars. 2019

**Validation et Vote
du projet de PCAET**
Avril-Juin 2019

Labellisation Cit'ergie
Novembre 2019
**Approbation du Plan
Climat**
Février 2020

10 ateliers thématiques
état des lieux

Réunion Cit'ergie avec les
services

**Présentation du
diagnostic Cit'ergie en
bureau communautaire**

**2 plénières de définition
des futurs souhaitables**

10 ateliers thématiques
propositions d'actions

**1 plénière d'échanges sur
la stratégie et les actions
projetées**

Rencontres avec les pilotes
d'actions et rédaction

**Engagement des collectivités
en bureau communautaire**

Comité de pilotage

Conseil Communautaire

**Présentation du PCAET en
conférences territoriales (3 –
invitation de tous les élus du
territoire – avec PLUi)**

**Délibérations des conseils
municipaux sur la priorité
« collectivités » exemplaires »**

Réunion réseau DGS
**Réunion réseau DST avec
priorisation**

2

Améliorer la performance et l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des communes



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

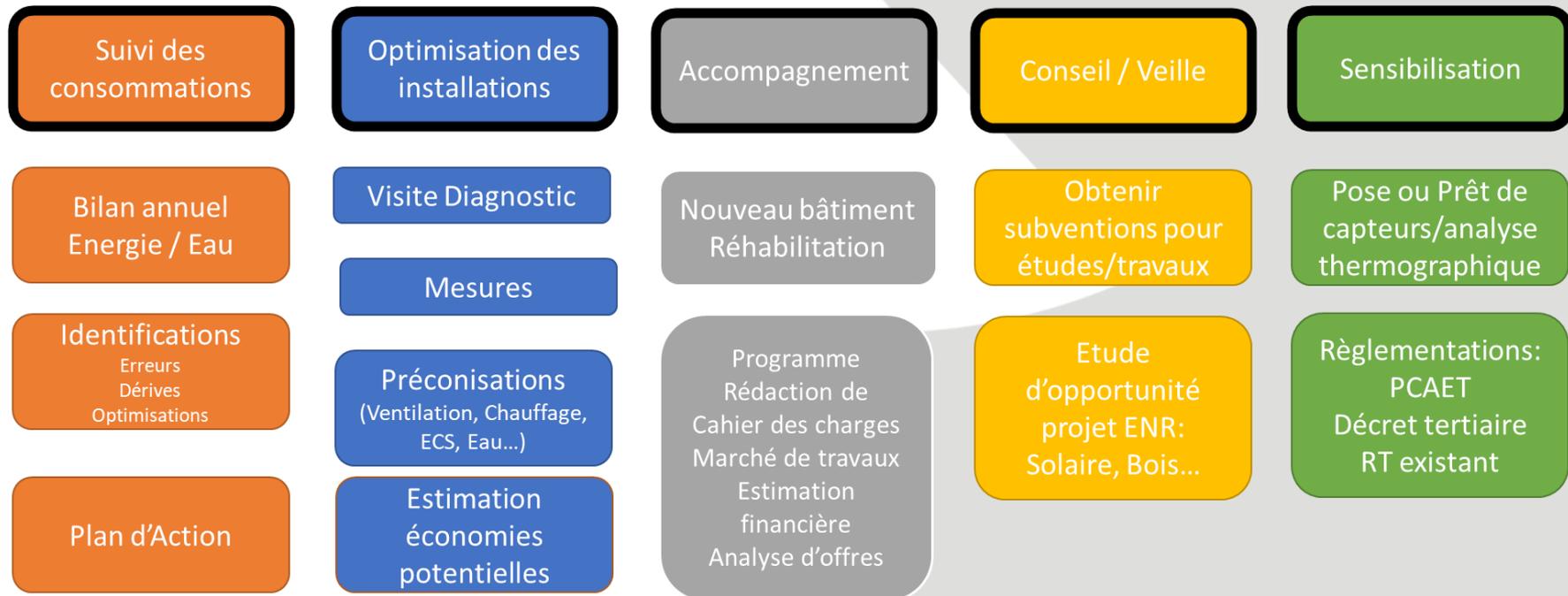
Contexte

- Service Energie au sein de Quimper Cornouaille Développement (QCD) à l'échelle de la Cornouaille
- 2011 : Vote du fonds de concours énergie aux communes par QC, enveloppe annuelle de 500 000 € = aides conditionnées à l'adhésion au service CEP financée à 50 %
- En 2015, toutes les communes adhèrent au service CEP par convention de 3 ans
- 2017 : définition de nouvelles modalités du fonds de concours
- Fin 2017 : choix du retrait de QCD
- 2018 : choix de prendre la compétence CEP en régie -> CLECT
- Septembre 2018 : arrivée de 2 conseillers



L'accompagnement technique

2018/2019 : présentation des missions dans chaque commune



L'accompagnement financier

Le dispositif de fonds de concours (10 thématiques dont 1 énergie)

Maîtrise de la demande en énergie ⇒ Rénover le patrimoine public en visant la meilleure performance énergétique

Pour les études
financement à hauteur de
50 % du reste à charge

Pour les travaux

	Réhabilitation			Extension
Performance énergétique à atteindre	Cep réf - 20% <Cep projet < Cep réf -30%	Cep réf - 30% <Cep projet < Cep réf - 40%	Cep projet < Cep réf - 40%	Cep réf RT 2012 - 50%
Forfait aide	40 €/m ²	80 €/m ²	120 €/m ²	50 €/m ²
Bonus ENR	Bois = 2 200 €/tep * Solaire thermique = 13 000 €/tep Géothermie = 6 000 €/tep			
Bonus utilisation de matériaux biosourcés **	30 €/m ² avec un minimum de 24 kg/m ² de surface plancher			
Plafond / bâtiment	100 000 €			

* 1 tep = 11 630 kWh

**Calcul de la quantité de matériaux biosourcés selon la méthode définie dans l'arrêté du 19/12/2012 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/12/19/ETLL1239803A/jo>

Les mètres carrés pris en compte découlent de la surface au sens de la réglementation thermique en vigueur.

L'accompagnement financier

Energies renouvelables

Pour les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables

	Montant de l'aide
Chaufferie bois (chaudière, bâtiment)	2 200 €/tep
Réseau principal	50 % des dépenses sur le linéaire total et les sous-stations
Réseau secondaire à l'intérieur des bâtiments publics	50 % des dépenses
Toute dépense concourant à la faisabilité du réseau : maîtrise d'œuvre, éventuelle acquisition pour implanter la chaufferie, voirie, ...	50 % des dépenses
Plafond / projet	70 000 €

Le réseau de chaleur peut alimenter des bâtiments privés.

Pour les chaudières bois :

- 2 200 €/tep pour le bois déchiqueté
- 1 100 €/tep pour le bois granulés

Pour les installations solaires photovoltaïques : 1 000 €/kWc* avec un montant plafonné à 50 000 €

* kWc = kiloWatt crête : unité utilisée pour le solaire photovoltaïque. Un Wc (Watt-crête) représente la puissance fournie sous un ensoleillement standard de 1.000 W/m² à 25°C

Pour les études, assistances à maîtrise d'ouvrage et diagnostics énergétiques : 50% du reste à charge de la commune.



3

Le développement de la filière bois



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

Enjeux

- Favoriser le recours à l'**énergie-bois** = **renouvelable**
abondante
locale
- Favoriser la création de nouvelles chaufferies bois
- Garantir une gestion durable du bocage et de la ressource bois en général
- Sécuriser et maîtriser les approvisionnements en combustible
- Développer une économie locale, fédérer et valoriser les ressources du territoire autour de ces objectifs partagés



Les acteurs/dispositifs sur le territoire

CEP

- Conseille
- Oriente
- Accompagne

Porte le service

QC

Adhère
Accompagne

Adhère
Confie l'animation
du fonds chaleur

SCIC

- Fournit le bois
- Jusqu'à fin 2020, réalise les études d'opportunité et accompagne les projets bois énergie



Finance les projets

SPL

Accompagne
Fournit de la
chaleur



Anime

COT

Fonds Chaleur

- Créée en 2018
- Étudie, construit, exploite chaufferies et réseaux
- Anime le Fonds Chaleur



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezsh

Adhère/Délègue

Communes

Porte les projets